

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 5 août 2019, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants : Mme Suzanne Jutras, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Les conseillers Sébastien Alix et Guy Lapointe sont absents.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-162

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2019-163

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2019-164

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- La collecte de produits électroniques du 4 mai dernier a permis d'amasser un poids total de 489 kg de produits visés, ce qui rapporte un montant de 88,02 \$ à la Municipalité.
- La demande d'aide financière déposée au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada n'a pas été retenue. Cette demande consistait en l'ajout de commodités au futur abri permanent qui sera situé au centre village.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**

- Membre d'office de tous les comités municipaux
- Représentante à la MRC
- Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
- Équipe de développement du Haut-Saint-François
- Comité de la route 257
- Comité de sécurité public MRC
- Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
- *Communication Haut-Saint-François* (MRC)

2 juillet rencontre à la MRC – adoption du rapport de la vérificatrice générale pour Valoris

3 juillet séance du conseil

11 juillet souper des maires avec le député de Mégantic

24 juillet rencontre au sujet de l'abri permanent

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

Autres

23 juillet signature du contrat de rétrocession – 81, chemin du Belvédère

30 juillet signature du contrat de vente – 45, chemin du Belvédère

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en juillet 2019.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

3 juillet séance du conseil

17 juillet c.a. *Régie incendie des rivières*

18 juillet réunion avec le d.g. de la MRC et la d.g. de *Transports de personnes du HSF*

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC

3 juillet séance du conseil

24 juillet rencontre au sujet de l'abri permanent

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

3 juillet séance du conseil

12 juillet et au long du mois suivi des travaux au parc du belvédère (sentier et Shed)

24 juillet rencontre au sujet de l'abri permanent

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Sébastien Alix**
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
 - Comité consultatif de développement – développement économique
 - Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

3 juillet séance du conseil

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement – développement économique

3 juillet séance du conseil

24 juillet rencontre au sujet de l'abri permanent

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

3 juillet séance du conseil

17 juillet c.a. *Régie incendie des rivières*

29 juillet séance extraordinaire et atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 MOISSON HAUT-SAINT-FRANÇOIS – SOUTIEN FINANCIER

2019-165

IL EST PROPOSÉ PAR Jonatan Audet

ET RÉSOLU QU'un montant de 150 \$ soit accordé à la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François, afin de l'aider dans son fonctionnement et d'assurer la pérennité de l'organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2019-166

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 RÉTROCESSION DU 81, CHEMIN DU BELVÉDÈRE

ATTENDU QUE tel que prévu par la résolution n°2019-049 adoptée le 4 mars dernier, l'avis de 60 jours, préavis d'exercice d'un droit de résolution, a été présenté aux propriétaires du lot n°4 851 986, portant l'adresse 81, chemin du Belvédère;

ATTENDU QUE les propriétaires acceptent, tel que prévu à l'acte de vente, la résolution de la vente sans restitution du paiement du prix de vente;

EN CONSÉQUENCE;

2019-167

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick accepte l'acte de délaissement signé par Mme Andrée-Rose Benoît Mender et M. Jules-Henri Mender et que le Canton de Lingwick reprend possession du lot n°4 851 986, portant l'adresse 81, chemin du Belvédère, sans remise;

QUE le Canton de Lingwick prend à sa charge les frais de Me Claire Bouffard, notaire relatifs à l'acte de délaissement;

QUE Madame Céline Gagné, mairesse et Madame Josée Bolduc, directrice générale ont été désignées signataires des documents au nom du Canton de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 ACHAT D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE WIFI

2019-168

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité fasse l'achat d'une caméra Spypoint Link Micro pour la surveillance de ses différents parcs. Le coût incluant la caméra, le boîtier de sécurité, le câble cadenas et la carte mémoire micro SD 16 go est de 245 \$ plus taxes. Une batterie 12 volts rechargeable sera aussi achetée au coût de 69,99 \$ plus taxes. Pour le fonctionnement de la caméra, un forfait dont le coût est de 15 \$ / mois, sans engagement est choisi par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période d'août 2019;

Engagement de crédits	
Administration	
Papier et papeterie	100 \$
Licences pour chiens	165 \$
Produits nettoyage	60 \$
Total administration	325 \$
Voirie – réseau routier	
Concassé	1 500 \$
Pierre ¼ net pour abrasif	1 125 \$
Total voirie – réseau routier	2 625 \$
Parcs et terrains de jeux	
Perches	610 \$
Semences (trèfle/ray-grass)	200 \$
Barres d'armature (Panneau tour. belv.)	170 \$
Total – parcs et terrains de jeux	980 \$
TOTAL :	3 930 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 30 juin 2019.

7.7 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE JUILLET 2019 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
19337	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	1 701,60 \$
19338	Revenu Québec	Remises de l'employeur	4 216,03 \$
19339	Hydro-Québec	Garage	324,28 \$
19340	Hydro-Québec	Éclairage public	230,68 \$
19341	Services cartes Desjardins	RDPRM, publipostage	47,47 \$
19342	Bell Canada	Ligne garage	82,26 \$
19343	Bell Canada	Ligne fax	81,94 \$
19344	Pierre Chouinard & fils	Diésel	1 348,04 \$
19345	Magasin général Morin	Essence, timbres, huile	353,02 \$
19346	JN Denis inc.	Garde-boue	20,64 \$
19347	MRC du Haut-St-François	Cont. rte 257, téléphonie	1 250,64 \$
19348	Centre camion (Amiante)	Collet silencieux, boyaux	816,50 \$
19349	Sylvio Bourque	Frais piégeage castors	83,30 \$
19350	Bétons L. Barolet	Trans. niveleuse, gravier	1 912,59 \$
19351	Me Claire Bouffard, notaire	Dossier rétrocession	1 345,70 \$
19352	TGS Industriel	Oxygene, acétylene	335,04 \$
19353	Scies à chaîne C. Carrier	Pièces Cub Cadet	81,93 \$
19354	Alain Gagné	Vidange toilettes pont	287,44 \$
19355	Josée Bolduc	Frais de déplacement	98,49 \$
19356	Groupe Ultima	Modif. prime bât., nivel.	223,00 \$
19357	Ressort Robert	Lunettes, soufflet, tourn.	116,70 \$
19358	Centre agricole Expert	Filtre, batt. JD, boyaux	201,67 \$
19359	Transport Guillette	Gravier, rechargement	11 950,09 \$
19360	Alsco corp.	Buanderie	113,66 \$
19361	Guy Lapointe	Frais de déplacement	37,73 \$
19362	Signalisation de l'Estrie	Panneaux signalisation	103,81 \$
19363	Axion	Wi-fi et tél. monte-pers.	77,62 \$

19364	Telus	Site web	11,44 \$
19365	Pascal Sévigny	Frais déplacement + cell.	265,49 \$
19366	Pavage Estrie-Beauce	Pavage centre comm.	6 093,67 \$
19367	Trans.Exc. J. Ménard	Travaux niveleuse	6 539,21 \$
19368	Alexandre Latulippe	Frais déplacement + cell.	351,24 \$
19369	Aménagement Dryades inc.	Travaux sentier belv.	9 384,83 \$
19370	Écurie Lamontagne	Pension cheval	255,00 \$
19371	Municipalité St-Adrien	Boîte outils compostage	200,00 \$
19372	Quincaillerie NS Girard	Papier hyg., quinc.	148,65 \$
19373	Vivaco groupe coop	Terre, paillis, poignée	45,39 \$
19374	Services san. D. Fortier	Cueillette mat. rés. juin	4 393,67 \$
19375	Fonds info territoire	Avis de mutation	32,00 \$
19376	Cherbourg	Distributrice de savon	23,68 \$
19377	Valoris Régie HSF/Sherb.	Enfoui. juin-juil. + rétroac.	10 329,68 \$
19378	Sanitaire Lac-Mégantic	Conteneur dispo. + loc.	1 141,28 \$
Total des chèques :			66 657,10 \$
04/07	Salaires	6 employés	3 127,64 \$
11/07	Salaires	5 employés	2 824,92 \$
18/07	Salaires	5 employés	2 841,80 \$
25/07	Salaires	5 employés	2 833,36 \$
01/08	Salaires	5 employés	2 760,32 \$
05/08	Martin Loubier	Rémunération élu	119,22 \$
05/08	Guy Lapointe	Rémunération élu	370,30 \$
05/08	Sébastien Alix	Rémunération élu	291,22 \$
05/08	Daniel Audet	Rémunération élu	274,25 \$
05/08	Jonatan Audet	Rémunération élu	325,09 \$
05/08	Céline Gagné	Rémunération élu	514,17 \$
05/08	Suzanne Jutras	Rémunération élu	325,09 \$
Total :			83 364,48 \$

2019-170

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 83 364,48 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2019-08-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 83 364,48 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur le montant de la contribution du programme TECQ qu'il reste à recevoir.
- Une citoyenne fait part de ses bons commentaires sur le nouvel aménagement du sentier et du parc du belvédère. Elle propose l'ajout d'un banc à l'intersection.
- On suggère d'ajouter des tables de pique-nique supplémentaires au centre-village.
- Un conseiller fait part que deux motorisés ont stationné sur le terrain de l'église Chalmers au cours de la fin de semaine dernière.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 50 à 20 h 00

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 VÉRIFICATION MÉCANIQUE – CAMION CITERNE

2019-171

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion-citerne du service incendie. Advenant l'obligation de réparations de moins de 2 000 \$, celles-ci sont autorisées à être exécutées sur place. Pour toute réparation dont le montant serait plus élevé que 2 000 \$, la directrice générale et secrétaire-trésorière, la mairesse et les conseillers délégués aux équipements mécanisés seront avisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 FORMATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour la préparation aux sinistres dans le but de former ses membres de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC);

2019-172

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la proposition de services professionnels de formation des membres de l'OMSC présenté par Prudent, groupe conseil le 25 juillet dernier. Le coût de la formation d'une durée de 6 heures, incluant la planification et la préparation de l'activité est de 3 470 \$ plus taxes. Tous les membres de l'OMSC, responsables et substitués, ainsi que les membres du conseil municipal seront invités à y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. VOIRIE

11.1 SEL DE DÉGLAÇAGE

2019-173

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'effectuer au besoin l'achat d'une quantité approximative entre 90 et 110 tonnes de sel en vrac de la compagnie Sel Warwick. Le prix est fixé à 103 \$ la tonne, sans les taxes, livré à Lingwick (livraison avec convoyeur) selon la soumission reçue et ce prix est garanti pour la saison 2019-2020. Le sel servira à la préparation des abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 PEINTURE DES JANTES DU CAMION 2014

2019-174

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU DE confier les travaux de peinture des dix jantes du camion 2014 à Pneus Métro au coût de 40 \$ plus taxes par jante incluant le sablage (sandblast), la peinture cuite et une valve neuve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 ADOPTION – RÈGLEMENT N°353-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 113 517 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE

ATTENDU QU' il est à l'avantage du Canton de Lingwick de remplacer la rétrocaveuse 2003;

ATTENDU QUE le coût prévu de cette acquisition s'élève à 150 017 \$ tous frais incidents et taxes nettes incluses;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick offre en échange une rétrocaveuse de marque Caterpillar de l'année 2003;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE;

2019-175

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal du canton de Lingwick décrète l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve au coût de 150 017 \$, tous frais incidents et taxes nettes incluses, tel qu'il appert sur la soumission conforme la plus basse reçue en date du 25 juin 2019 et d'une copie des exigences techniques, lesquels documents sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme de 150 017 \$ incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 113 517 \$ sur une période de 5 ans, à affecter une somme de 15 000 \$ provenant du fonds général et une somme de 21 500 \$ provenant de l'échange de l'ancienne rétrocaveuse Caterpillar de l'année 2003.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE : La tenue du registre pour les personnes habiles à voter qui voudraient demander que le règlement n°353-2019 fasse l'objet d'un scrutin référendaire sera le 19 août 2019, de 9 h à 19 h au bureau municipal. Le nombre de demandes requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 62. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n°353-2019 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 COMPOSTAGE – COMITÉ ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de former un comité consultatif en environnement dans le but d'avoir des recommandations sur les moyens à utiliser, afin que l'ensemble de la population procède au compostage domestique;

2019-176

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le comité consultatif en environnement soit constitué de cinq membres, dont deux membres du conseil municipal, et que leur mandat soit d'une durée de deux ans. Les membres de ce comité sont :

- Mme Suzanne Jutras, conseillère
- M. Daniel Audet, conseiller
- Mme Louise Pigeon, citoyenne
- M. Serge LaRoche, citoyen
- Mme Monique Théoret, citoyenne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 AMÉNAGEMENT DU SENTIER DU BELVÉDÈRE – PHASE II

2019-177

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les travaux suivants, concernant la *Phase II* du projet d'aménagement du sentier du belvédère, proposés par Aménagement Dryades inc. le 20 juillet 2019 soient acceptés :

- Finition 0-1/4, nivellement et compactage du chemin et du sentier
- Nettoyage de la mini sapinière
- Plantation d'arbustes sur les côtés du pavillon près de l'entrée du sentier
- Sentier rustique d'accès, nivelage et nettoyage des 2 plateaux
- Élargissement du sentier rustique à 4 pieds et adoucissement de la pente près du ruisseau
- Amélioration de la bande riveraine
- Nettoyage

Le coût de ces travaux est de 5 450 \$ plus taxes, incluant la finition 0-1/4, les arbustes, et les frais de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 SITE DU PONT COUVERT – INSTALLATION D'UN BANC MOSAÏQUÉ

ATTENDU QUE le site du pont couvert accueillera l'événement *La nuit du pont couvert* les 24 et 25 août prochain et qu'un atelier de mosaïque y est tenu;

ATTENDU QUE l'artiste Isabelle Gauthier propose de réaliser une mosaïque qui servirait à décorer un banc permanent installé près du pont couvert;

2019-178

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'installation d'un banc permanent mosaïqué près de l'entrée sud du pont couvert, à sa gauche, et que les matériaux disponibles au garage municipal pour la réalisation de ce banc (ponceau de béton et madriers) peuvent être utilisés. Les employés de la municipalité s'occupent de l'installation du ponceau sur le site pour le prochain événement. Le banc mosaïqué devra être terminé pour octobre 2019;

QUE le conseil municipal tient à remercier Madame Isabelle Gauthier ainsi que ses partenaires qui rendent possible la réalisation de ce projet auquel la Municipalité est fière de contribuer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande si les pompiers volontaires participeront à la formation sur la sécurité civile.
- Question concernant l'affichage de l'avis public concernant le règlement d'emprunt (signature du registre).

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-179

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 26.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.